

**REPUBLIQUE
FRANCAISE
DEPARTEMENT
du LOIRET**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAY AUX LOGES**

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur MURA Frédéric, Maire.

Présents : Monsieur Frédéric MURA, Monsieur Gérard HUET, Madame Magali BLANLUET, Monsieur Bruno GUYARD, Madame Aurore YANG, Monsieur Philippe BAUMY, Madame Anne BOQUIER, Madame Christelle TESSIER, Monsieur Bruno GODET, Monsieur Jacques ABBO, Monsieur Pascal PETITPIERRE, Monsieur Hervé LHOMME, Madame Marie COSTA, Madame Vanessa CHABOURINE.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal	en exercice	Qui ont pris part à la délibération
14	26	17

Absents ayant donné un pouvoir : Mme Marianne HUREL à M. Gérard HUET, Mme Mariline BOUCLET à Mme BLANLUET Magali, Monsieur Yann BOUGUENNEC à M. Bruno GODET.

Absents excusés : M. Fabrice PELLETIER, Monsieur Bruno THOMAS, Mme Aline MERIAU, M. Loïc CROCHET, Mme Solène MENNECIER, M. Jean-Philippe LECOINTE, Madame Stéphanie AUBAILLY-GRON, Madame Anab LEFFRAY, M. Pierre HABERT

Date de la convocation

16 novembre 2023

Date d'affichage

16 novembre 2023

A été nommé secrétaire : M. Bruno GUYARD

Objet de la délibération

**7- Finances et budgets locaux
717 – Autres documents à
caractère budgétaire ou
comptable.**

Monsieur Le Maire explique que la trésorerie après avoir étudié notre dossier a dit qu'il n'était pas nécessaire de créer un budget annexe pour le lotissement communal de trois terrains « Rocade des Carriers » parce qu'aucun travaux d'aménagement n'était prévu.

**2023-086 Annulation de la
création d'un budget annexe
pour le lotissement « Rocade
des Carriers »**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'annuler la délibération 2023-072 de création d'un budget annexe pour le lotissement « ROCADE DES CARRIERS » prise le 19 octobre 2023.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le

et publication ou notification

le 30/11/2023

Pour copie conforme,

La secrétaire de séance
Bruno GUYARD

Le Maire,
Frédéric MURA

